



Rubrique : Suisse / Environnement

Lausanne, le 21 mars 2010

Embargo : lundi 22 mars 2010, 01h00

Journée mondiale de l'eau

Eau du robinet dans les restaurants: les organisations de consommateurs s'adressent aux sections cantonales de GastroSuisse

Dans le domaine de l'eau, qui est un des thèmes de leur «agenda des consommateurs 2010», les trois organisations de consommateurs ACSI (Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana), FRC (Fédération romande des consommateurs) et SKS (Stiftung für Konsumentenschutz) cherchent à promouvoir la consommation de l'eau du robinet, aussi bien sur un plan domestique que dans le secteur de la restauration.

L'ACSI, la FRC et le SKS notent en effet qu'en Suisse la consommation d'eau en bouteille ne se justifie ni par des raisons hygiéniques, ni pour des motifs économiques, et qu'elle a en outre un impact sur l'environnement plus élevé que celui de l'eau du robinet. Le calcul des coûts plaide également clairement pour l'eau du robinet, puisque l'eau en bouteille coûte de 250 à 500 fois plus.

L'essor constant vécu ces dernières années dans le commerce de l'eau en bouteille est en nette contradiction avec les principes du développement durable : la consommation d'eau du robinet est plus écologique que celle des bouteilles. Même si les emballages de verre et le PET sont largement recyclés, l'eau du robinet ne nécessite aucun emballage.

En raison de ses nombreux avantages, l'ACSI, la FRC et le SKS demandent que la consommation d'eau du robinet soit favorisée, aussi dans le secteur de la restauration.

Les trois organisations de consommateurs ont écrit à toutes les sections cantonales de GastroSuisse en demandant aux restaurateurs de chaque région de faire en sorte que les clients puissent recevoir gratuitement (ou à un prix vraiment modeste) l'eau du robinet lorsqu'ils consomment un repas principal. En Suisse romande, ce sont les sections cantonales de la FRC qui se sont adressées aux sections de GastroSuisse de leur canton.

La campagne des organisations de consommateurs vise à mettre un peu d'ordre et de trouver une solution harmonisée susceptible de mettre fin à l'arbitraire qui règne entre les établissements d'un même canton.

Pour contenter également les clients qui souhaitent consommer de l'eau gazeuse, les organisations de consommateurs demandent en outre aux restaurateurs d'offrir aux consommateurs, à un prix raisonnable, de l'eau gazeuse au verre ou en carafe, voire produite dans l'établissement à partir de l'eau du robinet.

L'ACSI, le SKS et la FRC, par le biais de ses sections, estiment que l'idéal serait d'atteindre une solution sur une base volontaire dans toute la Suisse.

Si leur demande ne devait pas rencontrer un écho favorable, elles seraient cependant prêtes à entreprendre les démarches nécessaires pour que les législations cantonales prévoient un régime obligatoire en la matière. Le Tessin connaît depuis quelques années déjà une telle réglementation par la loi cantonale sur les établissements publics. L'art. 61 al. 2 de cette loi prévoit que lorsque le gérant d'un établissement sert des repas principaux, il doit aussi offrir gratuitement l'eau. Celui-ci doit également fournir, contre paiement, l'eau minérale en grand emballage. Les restaurateurs tessinois ne s'en sont jamais plaints.

Cela ne sera toutefois peut-être pas nécessaire, dans la mesure où la faïtière GastroSuisse a montré sa volonté de dialogue en répondant à l'invitation des organisations de consommateurs.

Informations complémentaires:

FRC: Mathieu Fleury, secrétaire général: 021 331 00 90

FRC: Aline Clerc, spécialiste Alimentation: 021 331. 00 90

ACSI: Laura Regazzoni, secrétaire générale: 091 966 98 06

SKS: Sara Stalder, secrétaire générale: 031 370 24 20